



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mardi 3 octobre 2006 à 16 h 15 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

CE-2006-1364*

LOCATION DE COURTE DURÉE DU LOCAL 306 - 115, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède un local vacant de 300 m² au 115, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général des élections du Québec, par l'entremise du directeur du scrutin pour la circonscription de Pontiac, souhaite convenir d'un bail de courte durée, lequel est acceptable pour la Ville et sujet à quelques modifications mineures, le tout conditionnellement à la tenue d'élection;

CONSIDÉRANT QUE cette location ne perturbe pas le processus de recherche de locataire à long terme :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de convenir d'un bail, conditionnellement à la tenue d'élection, avec le directeur du scrutin de la circonscription de Pontiac pour le directeur général des élections du Québec, pour le local 306 situé au 115, rue Principale prévoyant, entres autres :

- une durée initiale de deux mois;
- un droit de prolongation d'un mois;
- le début du bail au déclenchement des élections, au plus tard le 15 novembre 2006;
- un loyer de 250 \$ par jour d'occupation incluant les samedis et dimanches;
- l'acceptation des lieux dans leur état actuel avec obligation du locataire d'enlever toute modification réalisée par lui;
- l'usage de quatre stationnements intérieurs gracieusement et un droit de stationner à l'extérieur à l'aréna Aydelu.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La réalisation de cette transaction est faite en conformité avec la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers.

En effet, la clause 7.1.3 prévoit que « Les aliénations d'immeubles à des organismes, sont dispensées de publication et sont soumises au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique quant à l'aliénation et ses conditions. ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1365*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le Service du greffe, Services juridiques a remis un rapport justifiant les modifications à sa structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service du greffe, Services juridiques :

Abolition de poste :

- secrétaire - soutien (numéro 268 au plan d'effectifs des cols blancs)

Création de poste :

- secrétaire juridique (numéro N-2006-069 au plan d'effectifs des cols blancs)

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service du greffe, Services juridiques.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14100-112 – Service du greffe – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-1366*

Modifiée par la
résolution numéro
CE-2008-1657*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE LA COUR MUNICIPALE ET DU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le retrait de la juridiction criminelle à la Cour municipale devient effectif le 1^{er} octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le Service des affaires juridiques a comme objectif de réaliser des économies en rapatriant certains services professionnels à l'interne particulièrement en matière civile;

CONSIDÉRANT QU'une analyse et qu'une étude de la structure de la Cour municipale et du Service des affaires juridiques ont été effectuées par la directrice des Services juridiques en tenant compte de ces nouveaux développements;

CONSIDÉRANT QU'une réorganisation de la Cour municipale et du Service des affaires juridiques s'impose et que plusieurs modifications à ces organigrammes permettront de générer des économies potentielles à moyen terme pour la Ville de Gatineau et rendront encore plus efficiente l'organisation du travail;

CONSIDÉRANT QUE le recrutement et la rétention de procureurs avec l'expérience et les compétences souhaitées sont difficiles :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de procéder aux créations et aux abolitions de postes de même qu'aux nominations suivantes à la Cour municipale et au Service des affaires juridiques :

Créer les postes suivants à la Cour municipale :

- greffier adjoint – chef de la section perception (classe 3)
- greffier adjoint – chef de la section audition et jugement (classe 3)
- greffier adjoint (classe 4)
- commis caissier (section perception)
- commis administratif (section audition et jugement)

Abolir les postes suivants à la Cour municipale :

- greffier adjoint – chef des sections instruction et perception (classe 5)
- greffier adjoint – chef de la section poursuite (classe 4)
- commis administratif (section poursuite)
- commis administratif (sections instruction et perception)

Nommer :

- M^e Marc Gohier, greffier
- M^e Louis Picard, greffier adjoint

Créer les postes suivants au Service des affaires juridiques :

- un poste de conseiller juridique spécial (section contentieux corporatif) (classe 5)
- un poste d'avocat en matière civile (section contentieux corporatif) (classe 3)
- deux postes de secrétaire juridique (section contentieux corporatif)

Créer des bonis de rétention, pour les avocats, le chef de section criminelle et pénale ainsi que le conseiller juridique spécial, de 10 000 \$ par année pour les avocats de cinq ans de Barreau et plus. L'existence de ces bonis devra être révisée dans cinq ans.

Nommer M^e Danie Bélisle, conseillère juridique spéciale.

Mettre fin aux contrats et nommer (postes permanents) :

- M^e Brigitte Gendron, chef de section criminelle et pénale
- M^e Geneviève Bertrand, avocate (section criminelle et pénale)
- Monsieur Claude Fortier, chef de la section des réclamations

Modifier le nom de la section « cour municipale » par la section criminelle et pénale.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 octobre 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

MADAME MICHELINE LAROUCHE
Greffière adjointe
Comité exécutif